

|    |   |   |   |
|----|---|---|---|
| N° | 0 | 4 | 1 |
|----|---|---|---|

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION  
INTERDEPARTEMENTALE SEINE-MARITIME/SOMME  
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA  
BRESLE.**

|   |   |
|---|---|
| <p>OBJET :</p> <p>-Approbation du compte rendu du précédent Conseil d'Administration</p> <p>-Décision Budgétaire Modificative n°1 - 2003</p> <p>-Projet d'acquisition en vallée de la Bresle</p> <p>-Adhésion de l'Oise</p> <p>-SAGE</p> <p>-NATURA 2000</p> <p>-Etude Migrateurs</p> <p>-Guide pêche 2004</p> <p>-Etat des lieux sur la pêche</p> <p>-Animations</p> <p>-Logo de l'Institution</p> <p>-Horaires d'ouverture de l'Institution</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>10 septembre 2003</p> <p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 12</p> <p>Présents 7</p> <p>Votants 7</p> | <p>L'an deux mil trois</p> <p>Le jeudi 9 octobre à 14 h 30, les membres du conseil d'administration légalement convoqués se sont réunis dans les locaux de l'Institution sous la présidence de M. LACHEREZ.</p> <p>Etaient présents : MM, DELCOURT, DUHAMEL, LACHEREZ, LOTTIN GARRAUD, SENEAL, PECQUERY.</p> <p>Absents excusés : MM. ARCILLON, BIGNON, CAPON LEJEUNE, LOIN.</p> <p><b><u>- Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 19 juin 2003</u></b><br/>Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.</p> <p><b><u>- Décision Budgétaire Modificative n°1 - 2003</u></b><br/>M<sup>elle</sup> BOSSENEC, adjointe au Payeur départemental de la Seine-Maritime, expose en détail la Décision Budgétaire Modificative n°1. Le Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance desdites opérations, adopte à l'unanimité cette décision budgétaire modificative n°01.<br/>Il autorise, à cette occasion, le Président à souscrire une assurance de responsabilité civile au nom de l'Institution.</p> <p><b><u>- Projet d'acquisition d'une parcelle en bord de Bresle par l'Institution</u></b><br/>M. BILLARD précise que l'Institution Bresle souhaiterait acquérir une parcelle située sur la commune de Nesle l'Hôpital (80) afin de pouvoir y appliquer sa politique d'animation nature et de développement du tourisme pêche.</p> <p>Le Conseil d'administration donne son accord et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'acquisition de la parcelle en question.</p> <p><b><u>- Adhésion de l'Oise</u></b><br/>M. BILLARD précise que les statuts de l'Institution seront très prochainement adoptés par les trois Conseils généraux. Il signale cependant que l'assemblée délibérante du Conseil général de l'Oise a, d'ores et déjà, émis un avis favorable.<br/>A ce titre les futurs représentants de cette assemblée au sein du Conseil d'administration de l'Institution ont été élus. Il s'agit de :</p> <p>✓ M. BOUVIER (Conseiller général de Grandvilliers),</p> |
|---|---|

✓ M. DECORDE (Conseiller général de Formerie et maire de Blargies).

**- SAGE : état d'avancement**

M. BILLARD explique que la procédure suit son cours et qu'actuellement les Associations des Maires des Départements concernés sont consultées et doivent élire leurs représentants au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

**- NATURA 2000 : état d'avancement**

M. BILLARD informe les membres que l'Institution rédige, en partenariat avec les ADASEA et la DIREN, un cahier des charges afin de recueillir les devis nécessaires à l'évaluation des futurs coûts qu'engendrera NATURA 2000.

**- Etude « migrants »**

Au préalable, M. de LAUZANNE signale que M. BIGNON, Député et Conseiller général d'Oisemont, a reçu il y a quelques temps, certains propriétaires mécontents de n'avoir pas été prévenus de la visite imminente de STUCKY.

M. BILLARD précise que, comme convenu lors du premier comité de pilotage (16/04/03), des courriers ont été adressés à toutes les personnes concernées par cette étude.

**- le Guide pêche**

M. FORGEOIS signale que le guide est sur le point d'être réédité pour la saison de pêche 2004. Ce dernier sera en effet tiré à 15 000 exemplaires, comportera quelques suppléments dont notamment une double page traduite en anglais et devra perdurer pendant 2 saisons.

M. LACHEREZ souhaite qu'une autre double page soit en allemand.

**- Etat des lieux de la pêche en vallée de la Bresle :**

M. FORGEOIS dresse brièvement le constat de ses rencontres passées avec les Présidents d'AAPPMA, des Fédérations de pêche (Seine-Maritime et Somme) et des différents acteurs. Ainsi, il en ressort principalement :

- une diminution constante du nombre de pêcheurs depuis plus de 10 ans
- une dégradation des effectifs de poissons autochtones (truite Fario notamment) et de ses habitats
- une quasi absence d'actions de préservation des ressources piscicoles de la Bresle (mis à part l'étude migrant, bien entendu !)
- une forte sectorisation des parcours de pêche
- une complexité importante de la réglementation dans la vallée

Les membres du Conseil d'administration s'interrogent sur les origines de ces problèmes. M. LACHEREZ répond que tant que la gestion ne sera pas avant tout raisonnée et faite de façon à pérenniser les ressources piscicoles, les politiques réalisées par les AAPPMA actuellement (reempoisonnements) sont vouées à l'échec à terme.

**- L'animation pêche et nature :**

*Animation nature :*

M. FORGEOIS annonce que le travail qu'il effectue en ce moment ne se concrétisera malheureusement que l'année prochaine. Il précise en outre que des

contacts avec des directeurs d'écoles et de collèges ont déjà été pris afin de discuter de futurs projets d'animations. Par ailleurs, différents prestataires tels le CPIE de la Somme et l'Association Syndicale de la Bresle ont été ou seront bientôt rencontrés.

*Animation pêche :*

M. FORGEOIS explique que dans le cadre du développement de l'animation pêche, M. LACHEREZ et lui-même sont allés rencontrer les propriétaires du Lieu-Dieu lesquels proposent ou proposeront différents projets liés au tourisme pêche sur leur propriété de Beauchamps.

**- Création d'un LOGO pour l'Institution**

MM. BILLARD et FORGEOIS proposent les différents logos qui ont été élaborés.

Le Conseil d'administration choisi le logo ci-dessous décrit :

*Le logo comprend un cadre rectangulaire bleu dans lequel est inscrit « LA BRESLE » avec en lieu et place du « S », un silhouette de poisson migrateur. Sous ce poisson sont placées trois vaguelettes lesquelles symbolisent la rivière Bresle. A noter que la typographie sera blanche en Times New Roman sur le fond bleu précédemment décrit.*



Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme  
pour la gestion et la valorisation de la Bresle

**- Horaires d'ouverture de l'Institution**

Le Président précise son souhait que l'Institution soit ouverte et accessible au public en continue du lundi matin au vendredi soir, tout en se conformant au régime des 35H.

**Pour extrait conforme,**

**Le Président de l'Institution,**

**Guy LACHEREZ**